

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

11 MARS 2026

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à 19 h 00 au lieu habituel des séances du conseil, mercredi le 11 mars 2026. Sont présents : Messieurs et Madame les conseillers : Claude Boivin, Marco Lavoie, Ritchy Godin, Andréanne Lavoie et Sébastien Simard sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Jo-Annie Boulianne.

Monsieur James Dufour est absent.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Jo-Annie Boulianne constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2026-03-06

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2026;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2026 ;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mars 2026 ;
6. Approbation des comptes à payer (89 723,67 \$) ;
7. Autorisation pour la demande de financement temporaire dans le cadre de la TECQ 2024-2028 auprès de Desjardins Entreprises ;
8. Autorisation à la MRC de Charlevoix-Est de procéder à la vente des immeubles pour taxes impayées et approbation de la liste des taxes municipales à recevoir (arrérages) ;
9. Centre récréatif Aimélaquois – Entériner la signature des contrats de location intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au 31 décembre 2025 ;
10. Adhésion 2026 à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – autorisation à monsieur Daniel Boies (327 \$ avant taxes) ;
11. Nomination des membres citoyens pour siéger sur le CCU ;
12. Autorisation pour une demande d'adhésion pour le lac Brûlé au programme de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;
13. Autorisation de paiement de la facture no 11040 de l'OBV de Charlevoix-Montmorency pour les tests d'eau de puits de résidences isolées pour l'année 2025 au montant de 717,60 avant taxes ;

14. Acceptation de l'offre de services pour la lutte aux myriophylles à épis au lac Nairne ; POINT REPORTÉ
15. Autorisation pour le dépôt des demandes d'autorisation ministérielles dans le cadre des interventions pour la lutte contre les myriophylles à épis au lac Nairne ; POINT REPORTÉ
16. Autorisation pour le dépôt des demandes d'aides pour les réseaux routiers 2026 – Volet PPA-ES et PPA-CE ;
17. Acceptation de la soumission no 19104 d'Asselin Électrique pour le remplacement d'un panneau électrique incluant les pièces et main-d'œuvre au montant de 2 425 \$ avant taxes ;
18. Autorisation pour le lancement de l'appel d'offre publique pour les travaux de réfection de l'aqueduc et l'égout de la rue Larouche dans le cadre de la TECQ 2024-2028 ;
19. Recommandation de paiement de la facture LE-2977 d'Arpo Groupe conseil pour l'assistance technique visant la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ 2024-2028 (805 \$ avant taxes) ;
20. Recommandation de paiement de la facture LE-2940 d'Arpo Groupe conseil pour les services professionnels visant les plans et devis dans le cadre des travaux pour la TECQ 2024-2028 (7 980 \$ avant taxes);
21. Acceptation de l'offre de service professionnelle d'Arpo Groupe conseil pour l'établissement de la démarche du PGA-Eau ainsi que la préparation du plan de gestion des actifs (22 500 \$ avant taxes);
22. Recommandation de paiement de la facture CP-4 de Construction Philex pour les travaux du pavillon d'accueil (5 764,50 \$ avant taxes) ;
23. Recommandation de paiement de la facture no 202429 Idée Parallèle Architectes pour les services professionnels en architecture projet du nouveau pavillon d'accueil au montant de 398,42 \$ avant taxes ;
24. Acceptation de la soumission no 100741 de camion Hélie pour le camion-citerne (1 786,85 \$ avant taxes);
25. Dons et Commandites
 - a) Mouvement Action-Chômage Charlevoix –Membre corporatif annuel 2026 (50\$);
 - b) Club Lions – Commandite dans le cadre du brunch-bénéfice du 12 avril prochain (100 \$) ;
 - c) Société d'horticulture, d'ornithologie et d'écologie de Charlevoix--Abonnement annuel (100 \$) Achat de nichoirs (250 \$ avant taxes) ;
26. Correspondance
27. Divers :
 - a)
28. Suivis des membres du conseil;
29. Période de questions;
30. Levée de la séance.

2026-03-07

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2026

Sur proposition de Monsieur Claude Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2026.

2026-03-08

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2026

Sur proposition de Monsieur Ritchy Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2026.

2026-03-09

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2026

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2026.

2026-03-10

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur Claude Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de février 2026 au montant de quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-trois dollars et soixante-sept cents (89 723,67 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2026-03-11

7. AUTORISATION POUR LA DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE LA TECQ 2024-2028 AUPRÈS DE DESJARDINS ENTREPRISES

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Québec transmettait à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs une correspondance datée du 18 juillet 2024 confirmant une aide financière de 752 942 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures admissibles dans le cadre du Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ;

ATTENDU QU'une aide financière pour les bâtiments municipaux de base au montant de 100 530 \$ est ajoutée à l'enveloppe pour un montant total de l'enveloppe d'aide financière accordée de 853 472 \$ dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, suite à cette approbation, doit procéder à une demande de prêt de demande temporaire de 853 472 \$ auprès de Desjardins Entreprise afin de financer les travaux prévus à la programmation ;

ATTENDU QUE la programmation visant les travaux a fait l'objet d'un dépôt en date du 3 février 2026 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu par courriel de la part du MAMH le 4 février 2026, l'information à l'effet que la programmation de travaux version N°1 soumise dans le cadre du Programme de transfert pour les

infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) a été acceptée ;

ATTENDU QUE le prêt à demande temporaire fera l'objet d'un taux préférentiel conforme à l'entente de service de l'institution financière ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser madame Jo-Annie Boulianne, Mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs ainsi que madame Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents à cette demande de prêt à demande temporaire ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Boivin et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise la demande d'un prêt à demande temporaire au montant de 853 472 \$ auprès de Desjardins entreprises ;

QUE le Conseil autorise madame Jo-Annie Boulianne, Mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs ainsi que madame Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents à cette demande prêt ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la directrice des comptes responsable de ce dossier chez Desjardins entreprises et la résolution soit accompagnée des documents justificatifs demandés.

2026-03-12

8. AUTORISATION À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES ET APPROBATION DE LA LISTE DES TAXES MUNICIPALES À RECEVOIR (ARRÉRAGES) ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à faire parvenir à la MRC de Charlevoix-Est, avant le 20 mars 2026, la liste des personnes n'ayant pas acquitté leurs taxes pour l'année 2024-2025 afin que ladite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a soumis aux membres du Conseil municipal la liste des taxes impayées (arrérages) et que ceux-ci en ont pris connaissance et approuvent cette liste.

QUE le conseil autorise celle-ci à enchérir sur les propriétés en vente pour et au nom de la municipalité.

2026-03-13

9. CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS – ENTÉRINER LA SIGNATURE DES CONTRATS DE LOCATION INTERVENUS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS AU 31 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE les administrateurs du Centre récréatif Aimélaçois ont démissionné de leur fonction;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs assure actuellement la location des salles du Centre récréatif Aimélaçois;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le contrat type de location des salles visant les modalités de location (résolution no 2022-11-15);

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la tarification de location des salles pour l'année 2022 (résolution no 2022-11-14) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner les signatures des contrats de location intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs par la direction générale, jusqu'au 31 décembre 2025 ainsi que ceux de novembre et décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit ;

QUE le conseil entérine les signatures des contrats de location de salle intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, jusqu'au 31 décembre 2025 ainsi que ceux de novembre et décembre 2024.

2026-03-14

10. ADHÉSION 2026 À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC (AGSICQ – AUTORISATION À MONSIEUR DANIEL BOIES (327 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur Claude Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adhésion de monsieur Daniel Boies à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) au montant de 327 \$ avant taxes.

2026-03-15

11. NOMINATION DES MEMBRES CITOYENS POUR SIÉGER SUR LE CCU

ATTENDU QUE la Municipalité est allée en affichage pour recruter des membres citoyens pour pourvoir le poste resté vacant sur le comité de consultation en urbanisme CCU et pour constituer une banque prévisionnelle de candidats ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le membre citoyen qui a manifesté son intérêt à continuer à siéger sur le CCU ;

ATTENDU QU'en ce qui a trait au poste vacant et au dépôt de candidatures reçues le Conseil a statué et a manifesté son intérêt à procéder à la nomination de monsieur Raynald Godin pour siéger à titre de citoyen sur le CCU ;

ATTENDU QUE le poste citoyen occupé par madame Denise Simard est renouvelé suite à l'intérêt manifesté par celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil procède à la nomination de Monsieur Raynald Godin pour occuper le poste de citoyen sur le CCU ;

QUE le Conseil procède au renouvellement de Madame Denise Simard au poste citoyen sur le CCU.

QUE les autres citoyens ayant manifesté leur intérêt par le dépôt de leur candidature soient gardés dans la banque prévisionnelle de candidats.

2026-03-16

12. AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'ADHÉSION POUR LE LAC BRÛLÉ AU PROGRAMME DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS (RSVL) DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

Sur proposition de Monsieur Claude Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à une demande d'adhésion au programme de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs, et ce, pour le lac Brûlé.

2026-03-17

13. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 11040 DE L'OBV DE CHARLEVOIX-MONTMORENCY POUR LES TESTS D'EAU DE PUIITS DE RÉSIDENCES ISOLÉES POUR L'ANNÉE 2025 AU MONTANT DE 717,60 \$ avant taxes

Sur proposition de Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 11040 de l'OBV Charlevoix-Montmorency pour les tests d'eau de puits de résidences isolées effectués pour l'année 2025 au montant de 717,60 \$ avant taxes.

14. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR LA LUTTE AUX MYRIOPHYLLES À ÉPIS AU LAC NAIRNE

POINT REPORTÉ

15. AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATION MINISTÉRIELLES DANS LE CADRE DES INTERVENTIONS POUR LA LUTTE

CONTRE LES MYRIOPHYLLES À ÉPIS AU LAC NAIRE

POINT REPORTÉ

2026-03-18

16. AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDES POUR LES RÉSEAUX ROUTIERS 2026 – VOLET PPA-ES ET PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs doit déposer les demandes d'aides financières pour le réseau routier pour le Volet PPA-ES et PPA-CE pour l'année 2026 ;

ATTENDU QUE des travaux de réparation sont nécessaires pour la conservation de l'état de nos routes;

ATTENDU QUE les travaux de voirie suivants seraient à effectuer en 2026 :

- Chemin du lac Nairne	
o Creusage de fossé sur 400 mètres	5 000 \$
o Travaux d'accotement sur 800 mètres	10 000 \$
o Travaux d'asphaltage sur 400 mètres	72 000 \$

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux sont estimés à 87 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour effectuer de tels travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande au ministère des Transports une aide financière pour les travaux ci-dessus mentionnés.

2026-03-19

17. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO 19104 D'ASSELIN ÉLECTRIQUE POUR LE REMPACEMENT D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE INCLUANT LES PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE AU MONTANT DE 2 425 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission no 19104 d'Asselin Électrique pour le remplacement d'un panneau électrique incluant les pièces et main-d'œuvre au montant de 2 425 \$ avant taxes.

2026-03-20

18. AUTORISATION POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET L'ÉGOUT DE LA RUE LAROCHE DANS LE CADRE DE LA TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder à des travaux présentés dans cadre du Programme de la taxe

sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Claude Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder au lancement de l'appel d'offres public visant les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Larouche (Devis N/D : 020071-03) ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents afférents.

2026-03-21

19. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE LE-2977 D'ARPO GROUPE CONSEIL POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE VISANT LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TECQ 2024-2028 (805 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2026-01-38 visant l'acceptation de l'offre de services professionnels de monsieur Serge Landry, ingénieur, d'Arpo Groupe-conseil pour les travaux d'assistance technique (programmation) visant les travaux octroyés dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2026-01-38 la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture LE-2977 pour les travaux d'assistance technique (programmation) visant les travaux de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Larouche au montant de 805 \$ avant taxes pour la période se terminant le 2026-02-27 ;

ATTENDU QUE ces travaux professionnels s'inscrivent dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture LE-2977, tel que recommandé au montant de 805 \$ avant taxes dans le cadre du programme TECQ 2024-2028.

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

2026-03-22

20. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE LE-2940 D'ARPO GROUPE CONSEIL POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS VISANT LES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA TECQ 2024-2028 (7 980 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2026-01-39 visant l'acceptation de l'offre de services professionnels de monsieur Serge Landry, ingénieur, d'Arpo Groupe-conseil pour la confection des plans

et devis et de surveillance visant les travaux octroyés dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2026-01-39 la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture LE-2940 pour les travaux professionnels visant la confection des plans et devis et gestion de l'appel d'offres pour les travaux de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Larouche au montant de 7 980\$ avant taxes pour la période se terminant le 2026-02-27 ;

ATTENDU QUE ces travaux professionnels s'inscrivent dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture LE-2940, tel que recommandé au montant de 7 980 \$ avant taxes dans le cadre du programme TECQ 2024-2028.

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

2026-03-23

21. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE D'ARPO GROUPE CONSEIL POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉMARCHE DU PGA-EAU AINSI QUE LA PRÉPARATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS (22 500 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE dans le cadre de la TECQ 2024-2028 une bonification allant jusqu'à 10 % de l'enveloppe de base pourrait être accordée à chaque municipalité possédant un réseau d'eau potable ou d'eau usées ;

ATTENDU QU'un premier 5 % de l'enveloppe de base pour le dépôt avant le 31 décembre 2026 de la démarche de gestion des actifs municipaux en eau peut être accordé pour se conformer aux critères écoresponsables ;

ATTENDU QU'une bonification allant jusqu'à 10 % de l'enveloppe de base peut être accordée si la municipalité dépose le sommaire général ainsi que la résolution du conseil confirmant l'adoption du PGA-EAU;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir de la démarche afin de répondre aux critères écoresponsables ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une offre de service professionnelle de Serge Landry, ingénieur, chez Arpo Groupe conseil pour la préparation du PGA-EAU au montant de 22 500\$ ventilé selon les deux parties demandées par le MAMH soit :

- Partie 1 : l'établissement de la démarche pour mettre en place le plan de gestion des actifs en eau au montant de 2 500 \$ avant taxes ;

- Partie 2 : la préparation du plan de gestion des actifs conforme aux modèles préparés par le CERIU notamment le tableau Excel à fournir ainsi que le rapport de présentation demandée par le MAMH au montant de 20 000 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Claude Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte l'offre de service d'Arpo Groupe Conseil tel que d'écrit ci-haut au montant de 22 500 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

2026-03-24

22. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE CP-4 DE CONSTRUCTION PHILEX POUR LES TRAVAUX DU PAVILLON D'ACCUEIL (5 764,50 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est allée en appel d'offres publiques (15030-00030) pour la construction d'un pavillon d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne et qu'au terme de l'exercice le contrat a été octroyé à Construction Philex au montant de 248 000 \$ conformément à la résolution 2025-03-24;

ATTENDU QUE Monsieur Yann Daigle, architecte, de la firme Idée parallèle architectes et chargé de projet visant la construction du nouveau pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne soumet à ce Conseil les recommandations de paiement (décompte no 4) pour les travaux effectués par Construction Philex au montant de 5 764,50 \$ avant taxes pour la période se terminant le 17 février 2026 ;

ATTENDU QUE ces travaux de construction du nouveau pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne sont admissibles aux aides financières obtenues au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 et au Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie (PSPS) tous deux accordées par la MRC de Charlevoix-Est ainsi qu'au Programme de mise en valeur de vie intégrée d'Hydro-Québec selon les sommes disponibles en vertu des protocoles respectifs;

ATTENDU QUE les redditions de compte relativement à ces programmes présenteront les montants attribués pour les travaux se rapportant distinctement aux protocoles respectifs et selon les sommes disponibles et la contribution de la Municipalité en vertu de ces protocoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ritchy Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement du CP-4, tel que recommandé par Monsieur Yann Daigle, architecte de la firme Idée Parallèle au montant résiduel de 5 764,50 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement des travaux facturés ;

QUE le Conseil autorise à ce que les redditions de compte relativement à la construction du nouveau pavillon d'accueil de la Base de plein air

du lac Nairne présentent distinctement les montants des travaux se rapportant aux différentes aides financières accordées en vertu des protocoles selon les sommes disponibles;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents.

2026-03-25

23. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 202429 IDÉE PARALLÈLE ARCHITECTES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE PROJET DU NOUVEAU PAVILLON D'ACCUEIL AU MONTANT DE 398,42 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 2024-08-03 visant l'acceptation de l'offre de service professionnelle en architecture de la firme Idée Parallèle architectes (RS/Architectes) pour la mise à jour des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux du pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 2025-01-22 (AV-01) support lors de l'appel d'offres (2 000 \$) et la résolution 2025-10- (AV-02) couvrant notamment les heures excédentaires estimées à l'offre de services et les heures excédentaires non prévues (10 000 \$) ;

ATTENDU QUE la directrice générale de la Municipalité soumet à ce conseil la facture no 202429.07 d'Idée Parallèle architectes reçue pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 au montant de 398,42 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE le projet du nouveau pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne est admissible aux aides financières obtenues au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 et au Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie (PSPS) tous deux accordées par la MRC de Charlevoix-Est ainsi qu'au Programme de mise en valeur de vie intégrée d'Hydro-Québec selon les sommes disponibles en vertu des protocoles respectifs;

ATTENDU QUE les redditions de compte relativement à ces programmes présenteront les montants attribués pour les travaux se rapportant distinctement aux protocoles respectifs et selon les sommes disponibles et la contribution de la Municipalité en vertu de ces protocoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture no 202429.07 d'Idée Parallèle architecte (RSA Architectes) pour les services professionnels en architecture dans le dossier du nouveau pavillon d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne au montant total de 398,42 \$ avant taxes ;

QUE le conseil autorise l'appropriation de surplus non affecté pour le paiement de la facture.

2026-03-26

24. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO 100741 DE CAMION HÉLIE POUR LE CAMION-CITERNE (1 786,85 \$ avant taxes)

Il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des Conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission no 100741 de Camion Hélie pour les travaux de réparation du camion-citerne au montant estimé de 1 786,85 \$ avant taxes incluant pièces et main-d'œuvre ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le document afférent.

2026-03-27

25. DONS ET COMMANDITES

- a) Mouvement Action-Chômage Charlevoix – Membre corporatif annuel 2026 (50 \$) ;

Sur proposition de Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 50 \$ pour l'adhésion à Mouvement Action-Chômage Charlevoix à titre de membre corporatif annuel pour l'année 2026.

- b) Club Lions – Commandite dans le cadre du brunch-bénéfice du 12 avril prochain (100 \$)

Sur proposition de Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une commandite de 100 \$ au Club Lions Clermont-La Malbaie dans le cadre du brunch-bénéfice qui se tiendra à la salle du Club de Curling Nairn le 12 avril prochain.

- c) Société d'horticulture, d'ornithologie et d'écologie de Charlevoix – Abonnement annuel (100 \$) Achat de nichoirs (250 \$)

Sur proposition de Monsieur Claude Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser :

- Le paiement de la facture no 2602 pour l'achat de 10 nichoirs à 25 \$ chacune ;
- L'abonnement corporatif annuel pour l'année 2026 (2 cartes de membres) à la Société d'horticulture, d'ornithologie et d'écologie de Charlevoix au montant de 100 \$.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions débute à 19h20 et se termine à 19h24.

2026-03-28

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Claude Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19h24.

MAIRESSE

SECRETARIE D'ASSEMBLEE

En signant le procès-verbal du 11 mars 2026, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.